

Conseil municipal du 12/04/2024 - Liste des délibérations

Délibération N°21/2024

Objet : Modification N°1 - Autorisation de programme Institut de Tramayes

Délibération N°22/2024

Objet : État 1259

Délibération N°23/2024

Objet : CG 2023 BG

Délibération N°24/2024

Objet : CA 2023 BG

Délibération N°25/2024

Objet : Affectation résultat BG 2023

Délibération N°26/2024

Objet : Vote du BP 2024 BG

Délibération N°27/2024

Objet : CG 2023 Budget chaufferie biomasse

Délibération N°28/2024

Objet : CA 2023 Budget chaufferie biomasse

Délibération N°29/2024

Objet : Affectation résultat 2023 budget chaufferie

Délibération N°30/2024

Objet : Vote du BP 2024 budget chaufferie

Délibération N°31/2024

Objet : CG 2023 budget panneaux

Délibération N°32/2024

Objet : CA 2023 budget panneaux

Délibération N°33/2024

Objet : Affectation résultats 2023 budget panneaux

Délibération N°34/2024

Objet : Vote BP 2024 budget panneaux

Délibération N°35/2024

Objet : Attribution subventions aux associations

Le registre des délibérations est consultable en mairie

République Française

Nombre de conseillers

Département de Saône et Loire

En exercice : 14

Arrondissement de Macon

Afférents au conseil : 10

Canton de La Chapelle de Guinchay

Procurations : 3

Commune de TRAMAYES

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°21/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Actualisation de l'autorisation de programme - Travaux de l'Institut de Tramayes

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Pour rappel, une autorisation programme relative aux travaux de la transformation de l'ancienne école élémentaire (tranche 1) et de la maison des associations (tranche 2), situées toutes deux au 9 chemin de Vannas, en locaux d'enseignement supérieur destiné au projet « Institut de Tramayes » a été approuvée par la délibération N° 57-2023 en date du 1^{er} décembre 2023. Afin de tenir compte du plan de financement actualisé et du montant d'attribution du marché, le Maire propose d'ajuster les crédits de paiement tel que précisé ci-dessous :

Total AP 2024-2025 : 2 655 687,04 € HT / 3 186 824,45 TTC (-0,16%)

CP 2024 : 1 593 940,00 € HT / 1 912 728,00 € TTC (-8,9%)

CP 2025 : 1 061 747,04 € HT / 1 274 096,45 € TTC (+16,7%)

Le conseil municipal est invité à autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur des nouveaux montant de l'autorisation de programme. Les crédits de paiement 2024 seront inscrits au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'autorisation de programme à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB212024-DE

République Française

Nombre de conseillers

Département de Saône et Loire

En exercice : 14

Arrondissement de Macon

Afférents au conseil : 10

Canton de La Chapelle de Guinchay

Procurations : 3

Commune de TRAMAYES

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°22/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Fiscalité locales – Votes des taux 2024 – État 1259

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'an dernier.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
- taxe d'habitation sur les résidences : 9.76 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.10 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.26 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB222024-DE



République Française

Nombre de conseillers

Département de Saône et Loire

En exercice : 14

Arrondissement de Macon

Afférents au conseil : 10

Canton de La Chapelle de Guinchay

Procurations : 3

Commune de TRAMAYES

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°23/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Examen et vote du Compte de Gestion du budget général 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget général du trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA




Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB232024-DE



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 16/04/2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 071-217105451-20240412-CABG2023-BF

SLO

DELIBERATION N°24/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif du budget général 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance au moment du vote du compte administratif, Mme Cécile CHUZEVILLE est désignée présidente et demande donc au maire, Michel MAYA, de se retirer.

Après avoir étudié le compte administratif 2023 du budget général, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget général
- **ARRETE** ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 557 637,44
	Réalisé :	1 549 769,79
	Reste à réaliser :	236 259,76
Recettes	Prévu :	3 557 637,44
	Réalisé :	1 481 609,18
	Reste à réaliser :	449 201,40

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 296 313,34
	Réalisé :	833 368,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 298 813,34
	Réalisé :	1 399 567,09
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-68 160,61
Fonctionnement :	566 198,81
Résultat global :	498 038,20

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseil

En exercice : 14
Afférents au conseil : 16
Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB252024-DE

SLO

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°25/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Affectation des résultats du budget général 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget général de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

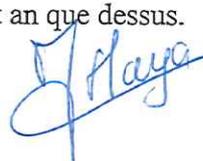
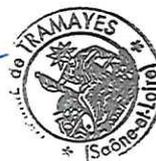
- un excédent de fonctionnement de :	265 285,47
- un excédent reporté de :	300 913,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	566 198,81
- un déficit d'investissement de :	68 160,61
- un excédent des restes à réaliser de :	212 941,64
Soit un excédent de financement de :	144 781,03

➤ **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	566 198,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1023)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	566 198,81
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	68 160,61

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 071-217105451-20240412-BP2024BG-BF

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°26/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Vote du budget primitif 2024 – Budget général

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel MAYA, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Investissement

Dépenses : 3 066 546,96

Recettes : 2 853 605,32

Fonctionnement

Dépenses : 1 642 833,84

Recettes : 1 642 833,84

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 3 302 808,72 (dont 238 259,78 de RAR)

Recettes : 3 302 808,72 (dont 449 201,40 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 642 833,84 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 642 833,84 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA




République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseil

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB272024-DE

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°27/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Examen et vote du Compte de Gestion du budget chaufferie biomasse 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget chaufferie biomasse du trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA




République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 071-217105451-20240412-CABC2023-BF

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°28/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif du budget chaufferie biomasse 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance au moment du vote du compte administratif, Mme Cécile CHUZEVILLE est désignée présidente et demande donc au maire, Michel MAYA, maire de se retirer.

Après avoir étudié le compte administratif 2023 du budget chaufferie le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget chaufferie
- **ARRETE** ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	112 597,50
	Réalisé :	69 962,83
	Reste à réaliser :	5 200,00
Recettes	Prévu :	112 597,50
	Réalisé :	62 397,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	185 283,23
	Réalisé :	132 183,01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	185 283,23
	Réalisé :	175 675,36
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-7 565,33
Fonctionnement :	43 492,35
Résultat global :	35 927,02

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.
Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB292024-DE

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°29/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Affectation des résultats du budget chaufferie biomasse 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget chaufferie de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

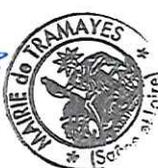
- un excédent de fonctionnement de :	43 492,35
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	43 492,35
- un déficit d'investissement de :	43 770,85
- un déficit des restes à réaliser de :	5 200,00
Soit un besoin de financement de :	48 970,85

➤ DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	43 492,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	43 492,35
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	43 770,85

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 071-217105451-20240412-BP2024BC-BF

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°30/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Vote du budget primitif 2024 – Budget chaufferie biomasse

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel MAYA, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget chaufferie biomasse de l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 180 496.81 €

Dépenses et recettes d'investissement (dont 5 200 € de RAR) : 611 405.93 €

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB312024-DE

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°31/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Examen et vote du Compte de Gestion du budget panneaux photovoltaïques 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget panneaux photovoltaïques du trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA




République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 10

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 071-217105451-20240412-CA2023BP-BF

S'LO

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°32/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif du budget panneaux photovoltaïques 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance au moment du vote du compte administratif, Mme Cécile CHUZEVILLE est désignée présidente et demande donc au maire, Michel MAYA, maire de se retirer.

Après avoir étudié le compte administratif 2023 du budget panneaux photovoltaïques le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget panneaux photovoltaïques
- **ARRETE** ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	109 119,16
	Réalisé :	9 199,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	109 119,16
	Réalisé :	1 867,36
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

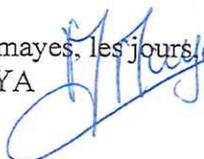
Dépenses	Prévu :	32 415,07
	Réalisé :	2 993,59
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	32 415,07
	Réalisé :	12 270,85
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-7 332,12
Fonctionnement :	9 277,26
Résultat global :	1 945,14

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB332024-DE

SLO

DELIBERATION N°33/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Affectation des résultats du budget panneaux photovoltaïques 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 277,26
- un excédent reporté de :	9 415,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 692,33
- un excédent d'investissement de :	54 147,60
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	54 147,60

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	18 692,33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 692,33
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	54 147,60

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil : 10

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 071-217105451-20240412-BP2024BP-BF

SLO

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°34/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Vote du budget primitif 2024 – Budget panneaux photovoltaïques

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel MAYA, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 192.33 €

Dépenses et recettes d'investissement : 107 993.97 €

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Afférents au conseil

Procurations : 3

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 071-217105451-20240412-DELIB352024-DE

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage 16/04/2024

DELIBERATION N°35/2024

Le vendredi 12 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE, Jean-Denis THEVENET, Gauvain MAUCHE, Roselyne PARDON, Annie ACCARY

Étaient absents : Ingrid MONNIER

Étaient excusés : Amélie AUCAGNE, Evelyne DESPERRIER, Maurice DESROCHES

Procurations : Amélie AUCAGNE à Cécile CHUZEVILLE, Evelyne DESPERRIER à Jean-Marie BERTHOUD, Maurice DESROCHES à Michel MAYA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GRANGE

OBJET : Vote des subventions 2024

Le maire fait part au conseil des différentes demandes de subvention reçues en mairie.

Mme Roselyne PARDON quitte la séance et ne prend pas part au vote étant membres de certaines associations locales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** les subventions suivantes :

CLUB JEUNESSE ET FORME	1 500 €
COMITE DES FOIRE	1 000 €
COMITE DES FETES	1 000 €
LA FANFARE	1 000 €
LA PIMENTERIE	250 €
ETAP	100 €
LES PAPILLONS BLANCS	200 €
LYCEENS DU COEUR	100 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €

➤ **AUTORISE** M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

➤ **INSCRITS** les crédits nécessaires au budget 2024

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

